Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne
T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56
info@ssa.ch • www.ssa.ch

société suisse des auteurs

Bourses pour l'adaptation audiovisuelle d'une œuvre littéraire

Règlement

Objet et principe

Le Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) attribue une aide automatique de **CHF 12'000.- par projet pour soutenir l'écriture de long-métrages ou de séries de fiction adaptés d'une œuvre littéraire préexistante** afin d'encourager les scénaristes, les cinéastes et les sociétés de production à explorer de nouveaux territoires narratifs.

L'œuvre littéraire préexistante peut être romanesque, poétique, dramatique ou documentaire. **La nationalité de l'auteur ou de l'autrice ainsi que la langue originale dans laquelle l'œuvre préexistante est écrite sont indifférents.** L'œuvre préexistante doit avoir fait l'objet d'une édition professionnelle et **ne doit pas appartenir au domaine public.**

Les scénaristes participant au concours doivent avoir préalablement intéressé à leur projet d'adaptation une société de production indépendante inscrite au Registre du Commerce en Suisse. La société de production doit préalablement avoir obtenu auprès de l'ayant droit par contrat d'option les droits d'adaptation audiovisuelle de l'œuvre littéraire lui garantissant la possibilité d'acquérir ces droits pendant au minimum 30 mois ou 18 mois renouvelable de 12 mois. Au plus tôt, ce contrat d'origine doit avoir été conclu à partir du 1er juin 2022.

L'auto-adaptation est autorisée pour autant que la/le/les scénarist/es soit/ent au bénéfice d'une expérience préalable dans le domaine de l'écriture audiovisuelle (voir la rubrique « participantes et participants »).

Participantes et participants

Si le projet d'adaptation audiovisuelle est développé par une seule ou un seul scénariste, cette personne doit être de nationalité suisse ou résider en Suisse. S'il s'agit d'une œuvre de collaboration, la moitié au moins des coscénaristes doit être de nationalité suisse ou résider en Suisse. Les coscénaristes définissent dans la fiche d'inscription une clé de répartition provisoire en pourcentage de leur apport respectif au projet, étant précisé qu'au moins 50% de cette clé de répartition doit revenir à des scénaristes de nationalité suisse ou résidant en Suisse.

La/le scénariste doit avoir écrit au préalable un film de fiction d'un format long (min 50 min.) qui a été produit. Dans le cas où il y aurait plusieurs scénaristes, l'un ou l'une des scénaristes doit être au bénéfice de cette expérience.

La société de production doit avoir déjà produit au moins un film de fiction d'un format long (min 50 min en tant que producteur délégué).

Ne peuvent solliciter la présente bourse que les scénaristes qui n'ont pas déjà obtenu, individuellement ou en collaboration, la présente bourse dans les 24 derniers mois précédent le dépôt du dossier

Les bénéficiaires des bourses sont les sociétés de production.

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel • Verwaltung der Urheberrechte für Bühnen- und audiovisuelle Werke
Gestione di diritti d'autore per le opere teatrali e audiovisive • Authors' Rights Management for Stage and Audiovisual Works

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne
T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56
info@ssa.ch • www.ssa.ch

société suisse des auteurs

Contrat d'écriture

Lorsque les scénaristes sont sociétaires de la SSA, leur contrat d'écriture doit être établi à partir des contrats modèles de cette société. Ils peuvent être téléchargés ici :

http://www.ssa.ch/fr/content/modeles-de-contrat.

Tous les contrats d'écriture des scénaristes prévoiront une rémunération proportionnelle aux recettes de l'exploitation de l'œuvre en faveur des scénaristes, afin qu'elles ou ils soient associés au succès de leur film. Ils réserveront en outre les droits des scénaristes gérés par sa société de gestion (ou ses représentants).

La rémunération globale des scénaristes versée en contrepartie de leur travail d'écriture, devra au minimum être équivalente dans le contrat d'écriture au montant correspondant au soutien de la SSA. Le soutien de la SSA doit figurer dans le budget du film.

Contrat d'option

Un modèle de contrat d'option entre la société de production et l'ayant droit sur l'œuvre littéraire peut être téléchargé ici : http://www.ssa.ch/fr/content/modeles-de-contrat.

Octroi de la bourse

Les Affaires culturelles traitent les dossiers déposés deux fois par année, aux dates indiquées sur le site internet. Les prochains délais sont **le 15 avril et le 1er novembre 2024.**

Après examen des dossiers et si les prérequis du présent règlement sont satisfaits, les Affaires culturelles de la SSA accordent les soutiens de CHF 12'000.- de manière automatique. Elles se réservent le droit d'écarter les dossiers incomplets.

Clé de répartition

Les droits sur l'œuvre audiovisuelle dérivée de l'œuvre littéraire seront répartis entre les différents ayants droit selon les marches à suivre « partage des droits » des sociétés de gestion.

Mention de la SSA

Si les scénarios développés avec le soutien de la bourse SSA sont produits, les autrices et auteurs et la société de production s'engagent à faire figurer sur le générique et tout matériel publicitaire notre logo ou la mention suivante : *"Projet développé avec le soutien du Fonds culturel de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ".* Une copie DVD du film sera fournie à la SSA pour ses archives.

Entrée en vigueur de la présente version : décembre 2023

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA), AFFAIRES CULTURELLES
Rue Centrale 12-14, CP 7463, CH-1002 Lausanne

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel • Verwaltung der Urheberrechte für Bühnen- und audiovisuelle Werke
Gestione di diritti d'autore per le opere teatrali e audiovisive • Authors' Rights Management for Stage and Audiovisual Works

Rue Centrale 12/14, CP 7463, CH-1002 Lausanne
T +41 21 313 44 55 • **F** +41 21 313 44 56
info@ssa.ch • www.ssa.ch

société suisse des auteurs

T +41 21 313 44 66 / 67
fondsculturel@ssa.ch
www.ssa.ch

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel • Verwaltung der Urheberrechte für Bühnen- und audiovisuelle Werke
Gestione di diritti d'autore per le opere teatrali e audiovisive • Authors' Rights Management for Stage and Audiovisual Works